



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E113898

VALABLE JUSQU'AU 21/10/2023

ÉDITÉ LE 24/10/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2003

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 449 790 005 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ENTORIA 00/S.100001.006154

Assurance Responsabilité Civile :

ENTORIA 00/S.100001.006154

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/10/2021

Raison sociale : KERLO CHRISTIAN

73 RUE LOUIS ROCHE  
56100 LORIENT

Téléphone : 06 62 79 76 93

Portable : 06 62 79 76 93

Fax :

Site Internet : [www.kerlo-chauffage.com](http://www.kerlo-chauffage.com)

E-mail : [contact@kerlo-chauffage.com](mailto:contact@kerlo-chauffage.com)

Responsabilité légale :

KERLO CHRISTIAN DIRECTEUR

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 26/06/2019           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC  
2, RUE CHARLES LANSARD  
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.